



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES "ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES" AXE 3 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE VINCENNES

**DÉCISION N° DM-24-368
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable rendu le 19 septembre 2024 par la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne dans le cadre des aides allouées au titre des fonds publics et territoires ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer les conventions d'objectifs et de financement « Fonds Publics et Territoires pour l'engagement et la participation des enfants et des jeunes » permettant le versement des deux subventions ;

D É C I D E

DE SIGNER les deux conventions d'objectifs et de financement du Fonds publics et territoires "Engagement et participation des enfants et des jeunes » Axe 3 entre la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et la ville de Vincennes numéros 202400337 et 202400338 proposées par la Caf du Val-de-Marne pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT